AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°45/2018/DAL

Le **30 Novembre 2018 à 10H00**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les **études techniques et suivi des travaux d'aménagement de la délégation régionale de la C.M.R au niveau de la ville de CASABLANCA -Tous Corps d'Etat-**.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Achats de la C.M.R sis à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinq Mille DH (5 000,00 DH).**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **Cent Quatre Vingt Mille DH TTC (180 000,00 DH TTC).**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.
Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau du Chef du Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés doivent être sur support papier.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
La production de la copie certifiée conforme à l'originale des certificats d'agrément dans les domaines d'activités : D14, D15, D16, D17 et D18 délivrées par le Ministère de l'Equipement conformément au décret n° 2.98.984, est exigée pour les concurrents résidant au Maroc, tenant lieu de dossier technique, et ce dans les domaines suivants :

- Agrément D14 : Calcul de structure pour bâtiments à tous usages;
- Agrément D15 : Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages ;
- Agrément D16 : Réseau des fluides pour bâtiments à tous usages;
- Agrément D17 : Voirie, réseaux d'assainissement et eau potable;
- Agrément D18 : Réseaux d'électricité basse et moyenne tension, réseaux téléphoniques et éclairage public

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

الصندوق المغربي للتقاعد - شارع العرعار حي الرياض - الرباط، ص.ب.2048
Caisse Marocaine des Retraites - Av. Al Araar-Hay Riad-Rabat - B.P. 2048
Tél.: 212 5 37 56 73 00/01/02/03 - Fax: 212 5 37 56 74 53
cmr@cmr. gov.ma
www.cmr.gov.ma